

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 145

18 janvier 2012

SOMMAIRE

Agence-Immo 2000 S.A.	6959	Mélarème Investissements S.A.	6951
ALF Participations 2 S.A.	6958	Momentum Private Equity Feeder Fund SI-CAV-SIF	6915
Alimmo S.A.	6959	Momentum Private Equity SICAV-SIF ...	6940
Amelia & Associates S.A.	6960	Natalya-1 S.à r.l.	6924
Anthemis Group S.A.	6919	Northam Property Funds Management S.à r.l.	6945
C3 CIV SCS	6914	Northstar Europe S.A.	6960
Cabinet d'Expertises Luxembourgeois ...	6924	Parindev S.A.	6930
CIOFF - Lëtzebuerg a.s.b.l.	6928	Peninsula Bay S.A.	6937
Comodot	6929	Pimas-Umbrella SICAV	6933
Cromwell Properties S.à r.l.	6915	Retondo S.A.	6932
Dimensions 3 Holding S.A.	6942	Ring Investment S.A.	6933
DN Immo	6930	Riro Ventures S.à r.l.	6933
Doncols Business Center SA	6948	Schely S.à.r.l.	6948
Dunblane S.A.	6960	SD Distribution S.à r.l.	6944
Energy Communication S.A.	6926	Sel Classics (Luxembourg) S.A.	6948
Energy Overseas S.A.	6931	Sigale Investments S.à r.l.	6934
Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.	6928	Soperfect S.A.	6934
Gérances Roxy S.à r.l.	6924	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sarl	6915
Helvetia Europe	6938	Sunny Valentin Investments S.A.	6945
I. Hypothek Lux S.à r.l.	6935	Sweetvest S.A.	6959
Industries Lamberti Chine S.A.	6927	Taomina S.A. SPF	6950
Intelprop S.A.	6959	Taxand Global Compliance S.A.	6947
Kara Mode S.à r.l.	6960	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A.	6918
Lamberti Chine Investissements S.A.	6928	Toda Investments S.à r.l.	6945
Lamint S.A.	6929	Ultimo Holding	6949
Lima Pedroso S.C.I.	6941	United Services S.A.	6951
LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.	6943	Vantico Group S.à r.l.	6958
LSF7 Lux Investments III S.à r.l.	6943		
Lux International Strategy	6929		
MB Lux S.A.	6930		
MB Lux S.A.	6930		

C3 CIV SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.243.

Le 12 décembre 2011, il a été formé une société en commandite simple sous la raison sociale «C3 CIV SCS» (la «Société») entre les parties suivantes:

- C3 CIV GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et ayant une existence légale selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.200 (la «partie»);
et

- Natixis Capital Partners Limited, une société à responsabilité limitée valablement constituée et ayant une existence légale selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, Londres EC4R 2YA, Royaume-Uni et immatriculée auprès du «Companies House» sous le numéro 5208626 (la «partie»).

Informations relatives à la Société:

- Forme: il a été formé une société en commandite simple;

- Dénomination: la dénomination de la Société est «C3 CIV SCS»;

- Objet: l'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement;

- Durée: la Société est constituée pour une durée illimitée;

- Siège social: le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux statuts;

- Capital: le capital social est fixé à EUR 100,- (cent euros), divisé en 100 (cent) intérêts d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacun et sont entièrement libérés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité;

L'intégralité des 100 (cent) intérêts a été entièrement souscrite comme suit:

* 1 (un) intérêt, représentant 1% (un pourcent) du capital social, souscrit par C3 CIV GP S.à r.l., en tant que commandité, par paiement en numéraire d'un montant de EUR 1,- (un euro) (l'«Associé Commandité»); et

* 99 (quatre-vingt-dix-neuf) intérêts, représentant 99% (quatre-vingt-dix-neuf pourcent) du capital social, souscrit par Natixis Capital Partners Limited, en tant que commanditaire, par paiement en numéraire d'un montant de EUR 99,- (quatre-vingt-dix-neuf euro) (l'«Associé Commanditaire»);

- Gérance: la Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants qui peut être le Commandité. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la société sera gérée par un conseil de gérance.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins l'un d'entre eux.

- Exercice social: l'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre;

- Résolutions des Associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant la totalité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

C3 CIV GP S.à r.l. est nommé gérant pour une durée indéterminée; et le siège de la Société social est établi au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170660/54.

(110198330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Momentum Private Equity Feeder Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 133.911.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Senningerberg le 9 décembre 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Mr. Glyn Aneurin Owen, Mr. Robert Rhodes, Mr. Gert Vorster (Président), Mr. Austin O'Connor et Mr. Henry Kelly en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Au 9 décembre 2011 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Glyn Aneurin Owen
- Mr. Robert Rhodes
- Mr. Gert Vorster (Président du Conseil d'Administration)
- Mr. Austin O'Connor
- Mr. Henry Kelly

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

MOMENTUM PRIVATE
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire
EQUITY FEEDER FUND SICAV-SIF
Grigore Bobina

Référence de publication: 2011171214/28.

(110198487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 157.129.

Merci de modifier l'adresse du gérant Phil Zwack comme suit:

- 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- Luxembourg, le 14.12.2011.

Référence de publication: 2011170962/10.

(110198664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Cromwell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.254.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND ELEVEN, ON THE 30th OF NOVEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Goldland Universal Sàrl, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number 151.313 sole shareholder of the company CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l. (hereinafter "the Company");

Hereby represented by Xavier MANGIULLO, employee, with professional address in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

by virtue of a proxy given under private seal on the 29 novembre 2011.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will be attached to this deed to be filed therewith with the competent registration authorities,

being the sole shareholder of CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l. a société a responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 151.254 (the "Company"), constituted by a deed of the notary Jacques DELVAUX, dated dated 24th, day of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 591 dated 19th of March, 2010, page 28.335. That the company was put into liquidation by a deed of the same notary, dated June 20th, 2011, published in the Mémorial C No.2192 of September 17th, 2011, page, 105.193.

(i). - That the sole shareholder, holding the entire share capital of EUR 12,500 is duly represented at the meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on various points brought to the agenda, without prior notice.

(ii). That the agenda of this meeting is as follows:

Agenda

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge at the moment that the company was got in liquidation;
3. To release all responsibility of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
4. Payments that will be done following the report of the liquidator and of auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders of the residual net assets;
5. Attribution of powers to the liquidator to do after the liquidation all the financial activities and others, necessary to finalize the material closing of the liquidation;
6. Designation of the place where the documents and files of the company will have to be deposit and will have to be kept for five years;
7. Closing of the liquidation process;
8. Miscellaneous

The sole shareholder than takes the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the Auditor to the liquidation concerning the examination of the work of the Liquidator and the liquidation accounts, the Sole Shareholder approves the Auditor's report to the liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the Board of Directors and to the Statutory Auditor for their respective mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation, regarding the execution of their mandate, as they have now executed their mandate to the satisfaction of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The sole shareholder appoints the liquidator, Mr. Marco STERZI, born in Milan, November 10, 1964, Economic Council, residing professionally in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, to do the closing by the way as suggested by the Report auditor.

Fifth resolution

The sole shareholder appoint the liquidator, Mr. STERZI to do, before and even after the end of the liquidation all financial transactions and other operations to achieve the closure of the material liquidation, including possibly conducting litigations in this matter.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the documents and records of the Company will be retained for a period of five years following the liquidation of the Company, at the 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to close the liquidation of the company CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l..

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

EN L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE NOVEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert.

A comparu:

Goldland Universal Sàrl, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 151.313, associé unique de la société CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l. (ci-après "la Société");

ici représentée par Xavier MANGIULLO, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration datée du 29 novembre 2011,

cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présente acte pour être enregistré avec lui,

laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société dénommée CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B151254, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C du 19 mars 2010, numéro 591, page 28.335. La société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial C N°2192 du 17 septembre 2011, page 105.193.

(i).- Que L'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 12.500.-, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

(ii). Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers

L'associé unique, siégeant en assemblée générale, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du Commissaire à la Liquidation concernant l'examen du travail du Liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la Liquidation.

Deuxième résolution

L'associé Unique donne pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'associé Unique accorde décharge entière au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation concernant la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, né à Milan, le 10 novembre 1964, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

Cinquième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI précité, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

Sixième résolution

L'associé Unique décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société, au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Septième résolution

L'associé Unique décide de clôturer la liquidation de la société CROMWELL PROPERTIES S.à.r.l..

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1,300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 06 décembre 2011. Relation: RED/2011/2639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011170637/152.

(110198144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2011

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Gérant de Teksid Aluminum Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège social au 3, Rue Nicolas Adames, à L-1114 Luxembourg. Son mandat se terminera le 30.04.2015.

- L'Assemblée renouvelle les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Hubbard Paul B., demeurant Stowe Haven", Richmond Road, 8 in HM08 Pembroke, Bermudes, de Madame Frisby Rachele Ann, demeurant Sunset Pass (Lower Apt) 9, à HM03 Pembroke, Bermudes et de Monsieur Drennan Richard G, demeurant Frascatti Lane 3A, à FL04 Smiths, Bermudes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011170998/19.

(110198394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of "Anthemis Group S.A.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2488, dated November 17, 2010, and whose bylaws have not been yet amended,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the board of directors of the Company taken respectively on October 12, 2011 and October 13, 2011.

a copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the board of directors of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of directors of the Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32.000,00) represented by three hundred twenty thousand (320.000) class F ordinary shares.

II. That pursuant to article 5.4 of the articles of association, the authorized capital has been set at one million nine hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 1.968.000,00) represented by:

- one million six hundred eighty thousand (1.680.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

- ten million (10.000.000) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class C Ordinary Shares); and

- eight million (8.000.000) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares).

III. That the board of directors of the Company, in its resolutions taken respectively on October 12, 2011 and October 13, 2011 and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 5.4 of the articles of incorporation, has increased the share capital in the aggregate amount of one hundred twenty-eight thousand twenty Euro and eighty Euro cents (EUR 128.020,80) to raise its subscribed capital from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32.000,00) to the amount of one hundred sixty thousand twenty Euro and eighty Euro cents (EUR 160.020,80), by the creation and issuance of:

- one million thirty-three thousand one hundred seventy-six (1.033.176) new class A preferred shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the New Class A Preferred Shares), fully paid up, together with a share premium in the aggregate amount of eight million fourteen thousand eight hundred twenty-nine Euro and seventy-six Euro cents (EUR 8.014.829,76), which shall remain attached to the New Class A Preferred Shares to be issued; and

- two hundred forty-seven thousand thirty-two (247.032) new class C shares with a nominal value of ten Euro Cents (EUR 0,10) each (the New Class C Shares), fully paid up, together with a share premium in the aggregate amount of two million eighty-seven thousand one hundred twenty-three Euro and ninety-seven Euro cents (EUR 2.087.123,97), which shall remain attached to the New Class C Shares.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of directors of the Company, on terms of Article 5.4 of the articles of incorporation, the board of directors of the Company resolves to waive the preferential subscription right of the shareholders and allow the subscription of part of the new shares by new shareholders.

V. The amount of three million three hundred thousand seven Euro and seventy-eight Euro cents (EUR 3.300.007,78) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The total value of the assets contributed in kind, as detailed in the board resolutions and independent auditor report are declared by the independent auditor to be in the respective amounts of four million eight hundred eighteen thousand one hundred thirty-nine Euro and fifty-eight Euro cents (EUR 4.818.139,58) and two million one hundred eleven thousand eight hundred twenty-seven Euro and seventeen Euro cents (EUR 2.111.827,17), representing together an aggregate value of six million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred sixty-six Euro and seventy-five Euro cents (EUR 6.929.966,75), which valuation has been accepted by the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company has therefore been modified and reads as follows:

“ Art. 5. Share capital - Shares.

5.1 Subscribed share capital

The subscribed share capital of the Company is set at one hundred sixty thousand twenty Euro and eighty Euros Cents (EUR 160.020,80) represented by:

- three hundred twenty thousand (320.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class F Ordinary Shares);
- one million thirty-three thousand one hundred seventy-six (1.033.176) class A preferred shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares); and
- two hundred forty-seven thousand thirty-two (247.032) class C shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class C Shares).

5.2 Share premium account

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

5.3 Shares

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 Authorized share capital

The authorized share capital, in addition to the subscribed capital, is set at one million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-nine Euro and twenty Euro cents (EUR 1.839.979,20) represented by:

- one million six hundred eighty thousand (1.680.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;
- nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class C Ordinary Shares); and
- six million nine hundred sixty-six thousand eight hundred twenty-four (6.966.824) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares).

5.2 Share premium account

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

5.3 Shares

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders. Bearer shares shall be signed by two directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 Authorized share capital

The authorized share capital, in addition to the subscribed capital, is set at one million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-nine Euro and twenty Euro cents (EUR 1.839.979,20) represented by:

- one million six hundred eighty thousand (1.680.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

- nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class C Ordinary Shares); and
- six million nine hundred sixty-six thousand eight hundred twenty-four (6.966.824) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares).

The authorized capital may be increased or reduced by means of a resolution of an extraordinary meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Board of Directors is also authorized to issue convertible bonds within the limits of the authorized capital. The Board of Directors will determine the conditions of the convertible bonds.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, of article 5.1 of the Articles will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société constituée sous la forme d'une société par actions "Anthemis Group S.A.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155982 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions le conseil d'administration de la Société, prises respectivement en date du 12 octobre 2011 et 13 octobre 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil d'administration de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil d'administration de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,00) représenté par trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de classe F.

II. Qu'aux termes de l'article 5.4 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million neuf cent soixante-huit mille Euro (EUR 1.968.000,00), représenté par:

- un million six cent quatre-vingts mille (1.680.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Ordinaires de Classe C); and

- huit millions (8.000.000) d'actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A).

III. Que le Conseil d'Administration, en ses décisions prises respectivement le 12 octobre 2011 et 13 octobre 2011 et en vertu du pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 5.4 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social d'un montant total de cent vingt-huit mille vingt Euro et quatre-vingts centimes (EUR 128.020,80), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,00) à cent soixante mille vingt Euro quatre-vingts centimes (EUR 160.020,80), par la création et l'émission de:

- un million trente-trois mille cent soixante-seize (1.033.176) nouvelles actions préférentielles de classe A d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A), toutes libérées, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions quatorze mille huit cent vingt-neuf Euro et soixante-seize centimes (EUR 8.014.829,76), devant resté attaché à ces Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A; et

- deux cent quarante-sept mille trente-deux (247.032) nouvelles actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C), toutes libérées, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre-vingt-sept mille cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 2.087.123,97), devant resté attaché à ces Nouvelles Actions Ordinaires de Classe C.

IV. Que le Conseil d'Administration, conformément aux termes de l'article 5.4 des statuts de la Société, a décidé de limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et accepté la souscription d'une partie des actions nouvelles par de nouveaux actionnaires.

V. Le montant de trois millions trois cent mille sept Euro et soixante-dix-huit centimes (EUR 3.300.007,78) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La valeur des biens apportés en nature, comme détaillée dans les résolutions du conseil d'administration et dans le rapport du réviseur d'entreprise, est déclarée par le réviseur d'entreprise être respectivement d'un montant de quatre millions huit cent dix-huit mille cent trente-neuf Euro et cinquante-huit centimes (EUR 4.818.139,58) et de deux millions cent onze mille huit cent vingt-sept Euro et dix-sept centimes (EUR 2.111.827,17), représentant un montant total de six millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-six Euro et soixante-quinze centimes (EUR 6.929.966,75), valeur qui a été acceptée par la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social - Actions.

5.1 Capital social souscrit

Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante mille vingt Euro et quatre-vingts centimes (EUR 160.020,80) représenté par:

- trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de classe F d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Ordinaires de Classe F);

- un million trente-trois mille cent soixante-seize (1.033.176) actions préférentielles de classe A d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A); et

- deux cent quarante-sept mille trente-deux (247.032) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Ordinaires de Classe C).

5.2 Compte de prime d'émission

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi, auquel toutes les primes payées sur une quelconque action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour payer toutes les actions que la Société peut racheter à ses propres actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux actionnaires ou pour allouer les fonds à la réserve légale.

Toute prime d'émission payée à la souscription d'actions reste liée à ces actions et est détenue par le propriétaire de ces actions.

5.3 Actions

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

L'action au porteur est signée par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à tout moment, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

5.4 Capital autorisé

En plus du capital social souscrit, un capital autorisé est fixé à un million huit cent trente-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 1.839.979,20), représenté par:

- un million six cent quatre-vingts mille (1.680.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

- neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit (9.752.968) d'actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Ordinaires de Classe C); and -six millions neuf cent soixante-six mille huit cent vingt-quatre (6.966.824) d'actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A).

Le capital autorisé peut être augmenté ou diminué en vertu de résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant conformément aux statuts.

Le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et est autorisé et mandaté pour:

- mettre en oeuvre toute augmentation de capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de nouvelles actions libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par capitalisation de créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission devant être payé avec les actions, les conditions et modalités de souscription et de libération d'actions nouvelles; et

- limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou agent, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des montants de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à émettre des obligations convertibles dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions des obligations convertibles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à présent n'auraient pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation du capital sociale souscrit, réalisé conformément à la forme prescrite par la loi, l'article 5.1 des Statuts sera amendé afin de refléter l'augmentation de capital; de telles modifications seront enregistrées par une réunion du Conseil d'Administration sous acte authentique ou par une personne dûment autorisée et mandatée par le Conseil d'Administration à cet égard.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

Constatacion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15602. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169495/293.

(110197285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Cabinet d'Expertises Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 139.449.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CABINET D'EXPERTISES LUXEMBOURGEOIS (CABELUX en abrégé), R.C. n° B 139449, tenue en date du 6 octobre 2011:

- que la démission de la société anonyme CABINET D'EXPERTISES AUTOMOBILES LIEGEOIS (C.E.A.L. en abrégé) en tant qu'administrateur a été acceptée à l'unanimité des voix

- que Monsieur PADUART Jean-Pierre, demeurant à B-4140 SPRIMONT, 26, rue Neronry, a été nommé administrateur à l'unanimité des voix, pour une durée de 6 ans.

M. PADUART Jean-Pierre / M. LAMBERT David / Mme PADUART

LE PRESIDENT / LE SECRETAIRE / LE SCRUTATEUR

Référence de publication: 2011171123/15.

(110198292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Natalya-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 268.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.472.

Extrait de la résolution de l'associé unique de Natalya-1 SARL (la «Société») du 9 décembre 2011

L'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Monsieur Steven GORELIK et de Monsieur Harvey SAWIKIN en tant que gérants de la Société et (ii) de nommer Monsieur Sabino DI PAOLA et Monsieur Don PADGETT avec adresse professionnelle au Undur Tolgoi Minerals Inc, Suite 900, 595 Howe Street, Vancouver, BC V6C 2T5, Canada, en tant que nouveaux gérants de la Société, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170870/14.

(110198493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Gérances Roxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 165.228.

STATUTS

L'an deux mil onze, le cinq décembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marcel LAURENT, gérant de société, né à Dudelange le 5 août 1964, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks;

2.- Madame Viviane DELTOUR, salariée, née à Dudelange le 13 septembre 1963, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "GÉRANCES ROXY S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'une agence immobilière avec l'achat, la vente, la location, la promotion, la construction et l'évaluation de tous biens immobiliers;

- la gérance d'immeubles, les activités de syndic et d'administrateur de biens, la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers propres ou pour le compte de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Marcel LAURENT, gérant de société, né à Dudelange le 5 août 1964, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks, cinquante parts sociales,	50
2.- Madame Viviane DELTOUR, salariée, née à Dudelange le 13 septembre 1963, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réelles de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Marcel LAURENT, préqualifié.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Viviane DELTOUR, préqualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marcel LAURENT, Viviane DELTOUR, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 décembre 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011170727/96.

(110198282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Energy Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.443.

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «ENERGY COMMUNICATION S.A.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 103443, constitué le 12 octobre 2004 par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1265 du 9 décembre 2004 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut

délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation volontaire;
2. Nomination de M. Olimjon Shadiiev aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Olimjon Shadiiev, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1973 à Tashkent (Ouzbékistan), demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16878. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170692/55.

(110198262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Industries Lamberti Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.909.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 9 décembre 2011, il a été décidé:

1. d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A, ayant son siège social à Luxembourg L-1528, 11-13, Boulevard de la Foire, avec effet immédiat;

2. de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat la société ALTER AUDIT S.à.r.l. ayant son siège social à Luxembourg L-2533, 69 Rue de la Semois.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIES LAMBERTI CHINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170785/17.

(110198491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

CIOFF - Lëtzebuerg a.s.b.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 6.747.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

De 8. Mäerz 2011 ass op der Generalversammlung vu CIOFF-Lëtzebuerg a.s.b.l. eestëmmege decidéiert gi CIOFF Lëtzebuerg a.s.b.l. um Enn vun 2011 opzeléisen.

D'Suen vum Compte Courant vu CIOFF-Lëtzebuerg a.s.b.l. sinn integral iwwerwise ginn op de Compte Courant vum Folklor Grupp Vallée des Sept Châteaux a.s.b.l. vu Miersch.

Référence de publication: 2011171125/12.

(110198283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.850.

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 24 mars 2011, que Europa Emerging Europe Fund L.P., établie et ayant son siège social au 132 Sloane Street, bâtiment Granville House, SW1X9AX Londres, a cédé vingt-sept (27) parts sociales de la Société qu'il détenait à Europa Fund II US L.P., établie et ayant son siège social au 132 Sloane Street, bâtiment Granville House, SW1X9AX Londres.

2) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 24 mars 2011, que Europa Emerging Europe Fund L.P., précité, a cédé cinq cent cinquante-neuf (559) parts sociales de la Société qu'il détenait à Europa Fund II L.P., établie et ayant son siège social au 132 Sloane Street, bâtiment Granville House, SW1X9AX Londres.

3) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 24 mars 2011, que Europa Emerging Europe Fund L.P., précité, a cédé neuf cent cinquante-quatre (954) parts sociales de la Société qu'il détenait à Europa Fund III L.P., établie et ayant son siège social au 132 Sloane Street, bâtiment Granville House, SW1X9AX Londres.

De sorte que, suite à ces transferts:

- Europa Emerging Europe Fund L.P., précité, ne détient plus de part sociale de la Société.
- Europa Fund II US L.P., précité, détient deux cent vingt-quatre (224) parts sociales de la Société.
- Europa Fund II L.P., précité, détient quatre mille cinq cent soixante-dix-huit (4,578) parts sociales de la Société.
- Europa Fund III L.P., précité, détient sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (7,798) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011171141/27.

(110198449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lamberti Chine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 91.001.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 9 décembre 2011, il a été décidé:

1. d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg L-1528, 11-13, boulevard de la Foire, avec effet immédiat;

2. de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat la société ALTER AUDIT S.à.r.l. ayant son siège social à Luxembourg L-2533, 69, rue de la Semois.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMBERTI CHINE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170830/17.

(110198627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lamint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 9 décembre 2011, il a été décidé:

1. d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg L-1528, 11-13, boulevard de la Foire, avec effet immédiat;
2. de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat la société ALTER AUDIT S.à.r.l. ayant son siège social à Luxembourg L-2533, 69, rue de la Semois.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMINT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011170831/17.

(110198530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Comodot, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.900,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 131.365.

NATIXIS Luxembourg Investissements, associé unique de la Société a transféré son siège social du 25 rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg.

Monsieur Roger Greden, gérant de la Société a changé son adresse professionnelle du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 18 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Monsieur Jean-Marc Rutillet, gérant de la Société a changé son adresse professionnelle du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France.

Monsieur Marcel Borysiak, gérant de la Société a changé son adresse professionnelle du 5, rue Baron Henrion, F-57070 Metz au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011171116/20.

(110198454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Extrait des résolutions prises par voie de Résolution Circulaire en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 3 juin 2011, de Monsieur Yves Cotton de Bennetot, en qualité d'Administrateur,
- de coopter, avec effet au 3 juin 2011, Madame Nora Lemhachheche, Crédit Agricole Luxembourg Private Bank, 37-39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014, en remplacement de Monsieur Yves Cotton de Bennetot, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux International Strategy

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011170842/17.

(110198601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.181.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 793 du 8 août 2005.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, Boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la société MB LUX S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011170854/16.

(110198375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

DN Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 125.389.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171559/10.

(110199813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

MB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.181.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 793 du 8 août 2005.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 novembre 2005 à L-Luxembourg, qu'il a été décidé, à l'unanimité des voix, de coopter de Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, né le 26.10.1960 à L-Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la société MB LUX S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2011170855/17.

(110198375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Parindev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 21.729.

Im Jahre zweitausendundelf, den 2. Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PARINDEV S.A., H. R. B Nummer 21.729, mit Sitz in Luxemburg, gegründet als Holdinggesellschaft durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank BADEN, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 26.Juni 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 204 vom 3. August 1984 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert durch Urkunde von Notar Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 28. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 697 vom 12. April 2011.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Carole CAHEN, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Germaine SCHWACHTGEN, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond THILL, «maître en droit», beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Sodann stellt der Vorsitzende fest, dass die außerordentliche Generalversammlung gesetzes- und statutengemäß einberufen wurde und bittet den Notar folgendes festzustellen:

I. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Änderung der Dauer der Gesellschaft:
- 2) Abänderung von Artikel 1, letzter Absatz der Statuten der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Letzter Absatz. "Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgelegt."

3) Verschiedenes.

II. Diese Anwesenheitsliste, von sämtlichen anwesenden oder vertretenen Aktionären und den Mitgliedern des Büros unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, mit den Vollmachten als Anlage beigefügt.

III. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch den Ausschuss aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass zweitausendfünfhundert (2.500) (100%) von 2.500 Aktien welche das gesamte Kapital darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

IV. Nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Alleiniger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Dauer der Gesellschaft auf unbegrenzte Zeit festzulegen und somit Artikel 1, letzter Absatz der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Letzter Absatz. "Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgelegt."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Cahen, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2011. LAC/2011/54231. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170909/51.

(110198411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Energy Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.146.

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «ENERGY OVERSEAS S.A.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 103146, constitué le 27 septembre 2004 par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1225 du 30 novembre 2004 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par M. Hervé Poncin, juriste, demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation volontaire;
2. Nomination de M. Olimjon Shadiev aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Olimjon Shadiev, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1973 à Tashkent (Ouzbékistan), demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16883. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170693/55.

(110198260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Retondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

—
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du
Conseil d'Administration tenue le 2 décembre 2011*

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011170936/17.

(110198499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Ring Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.178.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 novembre 2011

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47, Route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011170940/16.

(110198398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pimas-Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.368.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, am 31. August 2011 um 10.30 Uhr abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erneuerung der Mandate von Herrn Thies Clemenz als Verwaltungsratsvorsitzenden, des Herrn Dr. Rainer Konrad als Verwaltungsratsmitglied sowie des Herrn Ralf Funk, geschäftsansässig in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, als Verwaltungsratsmitglied.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im August 2012 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2011 bestellt die Versammlung die KPMG Audit S.à r.l., 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. August 2011.
Herr Thies Clemenz
Vorstandender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011171228/21.

(110198481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Riro Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.892.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2011, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2011, LAC/2011/44693.

L'associé unique a pris la résolution suivante, de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Gerrit BOOGAARD, né à Vlaardingen, Pays-Bas, le 15 août 1956, demeurant à 3055 RG Rotterdam, Terbregseleen, 34 au Pays-Bas

comme deuxième gérant de la Société et il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170941/17.

(110198590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sigale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.162.

—
Lors du transfert de parts effectués en date du 9 décembre 2011, l'associé unique International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 110 parts sociales dans la société à la société JP Morgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dès lors, JP Morgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 110 parts sociales dans la société.

Par résolutions signées en date du 9 décembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Acceptation de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Jonathan Griffin, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Mark Doherty, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Nigel Auger, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Steven Greenspan, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, USA, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011170957/32.

(110198466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Soperfect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 164.789.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 17 novembre 2011

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} décembre 2011, le siège social de la Société du 16, Boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg au 1, Rue du Fort Rheinsheim à L-2419.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011171244/15.

(110198296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

I. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.212.

In the year two thousand and eleven, on the second day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"TCS II Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 163074, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 2nd, 2011,

"TCS II Opportunities Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 163132, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 2nd, 2011;

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "I. Hypothek Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163212, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 July 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 27, 2011 (number 2618, page 125636 (the "Company")). The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to change the nominal value of the existing shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one Eurocent (EUR 0.01) each by the issuance of two million seven hundred seventy-two thousand (2,772,000) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each (the "New Shares"), and therefore the Company's issued share capital of twenty eight thousand Euros (EUR 28,000.-) shall be divided into two million eight hundred thousand (2,800,000) shares having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each, and shall be held by the Shareholders as follows:

- Two million two hundred and seventeen thousand six hundred (2,217,600) New Shares are subscribed by TCS II Lu S.à r.l., prenamed, so that it shall hold in total two million two hundred and forty thousand (2,240,000) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;
- Five hundred and fifty-four thousand four hundred (554,400) New Shares are subscribed by TCS II Opportunities Lu S.à r.l., prenamed, so that it shall hold in total five hundred and sixty thousand (560,000) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, Article 5 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital is set at twenty-eight thousand Euros (EUR 28,000.-) divided into two million eight hundred thousand shares (2,800,000) with a par value of one cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le deux décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"TCS II Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163074, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 2 décembre 2011;

"TCS II Opportunities Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163132, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, , ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 2 décembre 2011;

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «I. Hypothek Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163212, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 octobre 2011 (numéro 2618, page 125636) (la "Société").

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de un euro (EUR 1.-) à un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par le biais de l'émission de deux millions sept cent soixante douze mille (2.772.000) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales», et par conséquent le capital social émis de la Société de vingt huit mille euros (EUR 28.000.-) sera divisé en deux millions huit cent mille (2.800.000) part sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01) chacune, et sera détenu par les associés comme suit:

- Deux millions deux cent dix sept mille six cents (2.217.600) Nouvelles Parts Sociales sont attribuées à TCS II Lu S.à r.l., prénommée, de sorte qu'elle détiendra au total deux millions deux cent quarante mille (2.240.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01) chacune;

- Cinq cent cinquante quatre mille quatre cents (554.400) Nouvelles Parts Sociales sont attribuées à TCS II Opportunities Lu S.à r.l., prénommée, de sorte qu'elle détiendra au total cinq cent soixante mille (560.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions précédentes, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt huit mille euros (EUR 28.000) représenté par deux millions huit cent mille (2.800.000) parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, et la Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53942. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170767/123.

(110198658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Peninsula Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.322.

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PENINSULA BAY S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 117.322, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1615 du 25 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier FABRY, juriste, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'alinéa cinq de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (Alinéa 5).** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B, ou, en ce qui concerne la gestion journalière de la société, par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles la gestion journalière a été déléguée par le conseil d'administration.»

2. Démission d'un administrateur.

3. Nomination de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

4. Nomination d'un administrateur délégué à la gestion journalière.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire de la Société et en conséquence l'alinéa cinq de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (Alinéa cinq).** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B, ou, en ce qui concerne la gestion journalière de la société, par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles la gestion journalière a été déléguée par le conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Edouard MAIRE avec effet au 23 novembre 2011 de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Comme suite aux deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs:

a) Madame Svetlana KOTIRANTA, femme d'affaires, née à Petroskoi (Russie), le 21 décembre 1957, demeurant à MC-98000 Monaco, 5, impasse de la Fontaine, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

b) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, lequel portera désormais le titre d'administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B;

c) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, lequel portera désormais le titre d'administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, décident de déléguer, pour une durée indéterminée, à Madame Svetlana KOTIRANTA, femme d'affaires, née à Petroskoi (Russie), le 21 décembre 1957, demeurant à MC-98000 Monaco, 5, impasse de la Fontaine, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 3, des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de neuf cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christophe ANTINORI, Xavier FABRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2011. Relation: GRE/2011/4399. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170913/75.

(110198519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Helvetia Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.000.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HELVETIA EUROPE", a joint stock company, ("société anonyme"), having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by deed drawn up and enacted on the 30th of June 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 890 of the 14th of December 2000, inscribed with the Luxembourg trade and company register section B number 77000, (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,154,850 (one million one hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company.
- 2) Amendment of Article 2, first sentence of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2. First sentence.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg".

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with effect as from December 1st, 2011.

Second resolution

It is decided to amend the first sentence of article 2 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2. First sentence.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HELVETIA EUROPE", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu le 30 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 890 du 14 décembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77000, (ci-après dénommée «la Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.154.850 (un million cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
- 2.- Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand Duché de Luxembourg."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:
« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51913. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011170761/93.

(110198404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Momentum Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.897.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Senningerberg le 9 décembre 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Mr. Glyn Aneurin Owen, Mr. Robert Rhodes, Mr. Gert Vorster (Président), Mr. Austin O'Connor et Mr. Henry Kelly en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Au 9 décembre 2011 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Glyn Aneurin Owen
- Mr. Robert Rhodes
- Mr. Gert Vorster (Président du Conseil d'Administration)
- Mr. Austin O'Connor
- Mr. Henry Kelly

De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

MOMENTUM PRIVATE EQUITY SICAV-SIF

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Grigore Bobina

Référence de publication: 2011171215/27.

(110198547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lima Pedroso S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 69, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg E 4.643.

—
STATUTS

Se sont réunis à Differdange

1.- Monsieur Vitor Jorge HENRIQUES PEDROSO, ouvrier, né le 18 mars 1974 à CASTELO VIEGAS, demeurant et domicilié à L-4682 Differdange, 42 Montée du Wangert;

2.- Madame Paula LIMA GOMES, employée privé, né le 02 avril 1977 à Luxembourg, demeurant et domicilié à L-4682 Differdange, 42 Montée du Wangert;

Lesquels déclarent vouloir constituer entre eux une société civile immobilière comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La dénomination de la société est LIMA PEDROSO S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de 10 euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

A 1.- Monsieur Vitor Jorge HENRIQUES PEDROSO, préqualifié	50
A 2.- Madame Paula LIMA GOMES, préqualifiée	50
Total: cent parts sociales	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libéré sur demande d'un gérant ou des associés.

Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommée "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- Les droits sociaux dans leur ensemble;
- Droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- Droit aux dividendes;
- Droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles son incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75 % du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés survivants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social, En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. Les engagements des associés à l'égard de tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportés par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à un droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de Dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérant:

1.- Monsieur Vitor Jorge HENRIQUES PEDROSO, ouvrier, né le 18 mars 1974 à CASTELO VIEGAS, demeurant et domicilié à L-4682 Differdange, 42 Montée du Wangert;

2.- Madame Paula LIMA GOMES, employée privé, né le 02 avril 1977 à Luxembourg, demeurant et domicilié à L-4682 Differdange, 42 Montée du Wangert;

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe des deux gérants tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

2.- Le siège social est établi à L-4053 ESCH/ALZETTE, 69 rue des Charbons

Fait et passé à Differdange, le 13 décembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011172146/93.

(110198319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Dimensions 3 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.150.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011171555/11.

(110199436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF7 Lux Investments III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.007.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December.
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 December 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF7 Lux Investments III S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.007, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 26 January 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°478* of 5 March 2010, that has not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to "LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSF7 Lux Investments III S.à r.l. to LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l..

Second resolution

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.".

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 décembre 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF7 Lux Investments III S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.007, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 478 du 5 mars 2010, non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l."; et
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSF7 Lux Investments III S.à r.l. en LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 décembre 2011. LAC/2011/55006. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170838/86.

(110198380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

SD Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 162.531.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés du 27 septembre 2011 de la S. à r.l. SD Distribution S.à r.l., que Monsieur Stéphane Delwiche, demeurant au 54A, Rue Saint Martin, B- 6860 Belgique et CAPE NORTH S.A. ayant son siège social au 17 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg enregistré sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 162531, société de droit luxembourgeois ont agréé le projet de cession suivant:

- une (1) part détenue par Monsieur Stéphane Delwiche préqualifié

Le cessionnaire est Monsieur Yves Meert préqualifié.

En vertu de la cession de parts précitée, Monsieur Yves Meert préqualifié, possède dorénavant une (1) part sociale de la société et Cape North S.A. détenant le reste des parts sociales de la société à savoir cent vingt-quatre (124) parts sociales. Par conséquent, sont associés de la société SD Distribution S.à r.l. la société CAPE NORTH S.A. pour cent vingt-quatre (124) parts sociales et Monsieur Yves Meert pour une (1) part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

SD Distribution S.à.r.l.

Le Gérant

Référence de publication: 2011170976/22.

(110198378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sunny Valentin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.656.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 décembre 2011

Les actionnaires ont pris unanimement la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs José CODOLA BONET, demeurant E-07015 Palma de Majorque, 139A, avda. Joan Miro, et Monsieur Klaus KRUMNAU, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, sont renouvelés pour une durée de six ans.

Pour l'exactitude de l'extrait

Référence de publication: 2011170964/13.

(110198526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Toda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.786.

—
EXTRAIT

Suite aux contrats de transfert signés en date du 9 décembre 2011, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associés	Parts sociales
Gabriele Giol	
Rue F. Brunelleschi 16 Cadoneghe, Padoue, Italie	111
Maria Rosa Spagnolo	
Corso del Popolo 146/A Mestre, Venise, Italie	56
Stefano Viola	
Rue Annibale Testa 4/B, Padoue, Italie	55
Vladimiro Ferrari	
Rue Motta 129, Carpenedo Venise, Italie	278
Total	500

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011171001/24.

(110198256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 335.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

—
In the year two thousand and eleven, on the second day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Northam Fund Management Limited, a private limited company incorporated and organised under the laws of Canada, having its registered office at Suite 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada and registered with the Registrar of Companies of Ontario under the number Canada 1505626,

here represented by Ms Flora Gibert, lawyer, residing professionally at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 30, 2011

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (Société à responsabilité limitée) "Northam Property Funds Management S.à r.l.", with registered office at 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 140 838, has been incorporated by deed dated July 29, 2008 and enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 25, 2008 under number 2053 (hereafter the "Management Company").

II. The Management Company's share capital is set at one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Management Company's share capital by two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) to raise it from its present amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) to three hundred and thirty five thousand Euro (EUR 335,000.-) by the creation and issuance of two hundred and ten (210) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

Northam Fund Management Limited, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, for an aggregate amount two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) by contribution in cash in the same amount.

The amount of two hundred and ten thousand Euro (EUR 210,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Management Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 5, first and second paragraphs of the articles of association of the Management Company to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The Management Company's capital is fixed at three hundred and thirty five thousand Euro (EUR 335,000.-) represented by three hundred and thirty five (335) Shares of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The three hundred and thirty five (335) Shares have all been fully paid in cash."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Northam Fund Management Limited, une société à responsabilité limitée de droit Canadien ayant son siège social à Suite 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada immatriculée au Registre des sociétés de l'Ontario sous le numéro Canada 1505626,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 30 novembre 2011.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

I- La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Northam Property Funds Management S. à r.l.» ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140838, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 29 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2053 du 25 août 2008. (Ci-après la société)

II- Le capital de la Société est fixé à cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

III- L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000) à trois cent trente cinq mille Euros (EUR 335.000,-) par la création et l'émission de deux cent dix (210) nouvelles parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription - Paiement

Northam Fund Management Limited tel que représenté déclare souscrire et libérer intégralement les nouvelles parts sociales par apport en numéraire pour un montant global de deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-).

Le montant de deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-)

a été intégralement payé en espèce de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent dix mille Euros (EUR 210.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire

IV- L'associé unique tel que représenté décide de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante en allemand:

„ **Art. 5.** Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft ist auf dreihundertfünfunddreizigtausend Euro (EUR 335.000,-) festgelegt und in dreihundertfünfunddreizig (335) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) je Anteil aufgeteilt. Die dreihundertfünfunddreizig (335) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.“

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53944. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170872/96.

(110198606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Taxand Global Compliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 151.271.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 9 décembre 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Alex Sulkowski, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Depuis lors, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hop Henk,
- Monsieur Christophe Plainchamp,
- Monsieur Alain Recoules.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011171005/24.

(110198416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Sel Classics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Koenig.
R.C.S. Luxembourg B 60.725.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2011:

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Madame Barbara MICHAELIS, Réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2012.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011170981/16.

(110198640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Doncols Business Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 96.158.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171562/10.

(110199818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Schely S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8266 Mamer, 25, rue des Thermes Romains.
R.C.S. Luxembourg B 78.020.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maître Eyal GRUMBERG, Avocat à la Cour, né à Jerusalem (Israël) le 23 octobre 1967 (i.n.1967 10 23 393) demeurant à L-8253 Mamer, 47, rue des Mersiers.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée «SCHELY S.à r.l.», avec siège social à L-8266 Mamer, 25, rue des Thermes Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.020, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange le 25 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 10 mars 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 15 mars 2002.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la société est propriétaire d'éléments immobiliers sis à Cannes, désignés dans l'acte d'acquisition reçu par Maître Jean SCHMITT, notaire à Metz en date du 10 octobre 2000, numéro 16.019 de son répertoire comme suit:

«les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un immeuble sis à Cannes (06) Résidence «Le Lys», 17, boulevard de Montfleury, cadastre:

Section CV n°352 «17 boulevard Montfleury» 17 a 87

Lot n°91

Comprenant :

- 3^{ème} étage : appartement composé d'un hall d'entrée, studio, loggia, cuisine, salle de bains avec WC, placards
- 92/10.000^{èmes} indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier
- 92/9399^{èmes} indivis des parties communes spéciales à l'ensemble immobilier.

Lot n°29

Comprenant :

- sous-sol : cave n°29
- 8/10.000^{èmes} indivis des parties communes générales à l'ensemble immobilier
- 8/9399^{èmes} indivis des parties communes spéciales à l'ensemble immobilier.

Les biens et droits immobiliers objets des présentes ont fait l'objet d'un règlement de copropriété dressé par Me PRAT, notaire à Cannes, le 8 août 1960, et publié à Grasse, le 26 août 1960, volume 4691, n°27.»

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société, y compris les éléments immobiliers ci-dessus et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-8266 Mamer, 25, rue des Thermes Romains.

11.- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eyal GRUMBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2011. Relation GRE/2011/4368. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170969/67.

(110198638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.760.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 2 décembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 2 décembre 2011, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011171023/19.

(110198509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Taomina S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.063.

L'an deux mil onze, le six décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial TAOMINA S.A. SPF, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 71.063 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 788, du 22 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte dressé par-devant le notaire instrumentaire du 19 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN et Monsieur Vincent ALLENO, les deux maîtres en droit et avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de capital de la Société à hauteur de 2.700.000,- EUR, par remboursement au nominal de 270.000 actions d'une valeur nominale de 10. EUR, et au prorata des actionnaires, pour le porter de 3.000.000,- EUR à 300.000.- EUR.

2. Division des actions existantes après la réduction de capital ci-avant, dans un rapport d'échange de 10 actions nouvelles pour une action ancienne, de manière que le nouveau capital social de 300.000,- EUR soit représenté par 300.000 actions, au lieu de 30.000 actions

3. Modification correspondante des dispositions de l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts sociaux.

4. Divers.

II. Que les 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 10. EUR (dix euros) chacune, représentant l'entière du capital social de 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, constatant que la Société n'a pas d'endettement significatif qui ne serait plus couvert après la réduction de capital prévue à l'article 1^{er} de l'ordre du jour, décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 2.700.000,- EUR (deux millions sept cent mille euros), par annulation de 270.000 (deux cent soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, et par remboursement au nominal, et au prorata pour chaque actionnaire.

L'assemblée générale décide que par conséquent le capital social de la Société est dorénavant fixé à 300.000,-EUR (trois cent mille), et représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de réduire le nominal des 30.000 (trente mille) actions encore existantes, d'une valeur nominale de 10. EUR (dix euros) chacune, pour porter leur nominal de 10.- EUR (dix euros) à 1,- EUR (un euro), et en augmentant en même temps le nombre des actions de 30.000 (trente mille) à 300.000 (trois cent mille), et

de manière à ce que toutes les 300.000 (trois cent mille) actions existantes soient attribuées dans un ratio de 10 (dix) actions nouvelles pour 1 (une) action ancienne à tous les actionnaires existants, en conformité avec le principe de proportionnalité.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante;

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à 300.000,- EUR (trois cent mille euros) représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.»

L'assemblée générale décide que toutes autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes, S. Hoffmann, V. Alleno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2011. LAC/2011/55016. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171004/71.

(110198540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

United Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 24.423.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 2011

Le mandat des administrateurs

- Monsieur Raymond LE LOUREC, conseiller fiscal, demeurant 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, et

- Monsieur Armnad DISTAVE, conseiller économique et fiscal, demeurant 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

a été révoqué avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Monsieur Nabil KETTANEH, homme d'affaires, demeurant Presidential Avenue, 2902 2601 Baabda, Liban a été nommé unique administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171030/17.

(110198573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Mélarème Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.221.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the seventh day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Mélarème Investissements S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders- meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders- meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal

reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2011.

The first annual meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

- Mrs. Nora PALCANI, company director, born in Oran (Algeria), on October 13, 1977, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Georges SCHEUER, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 5, 1967, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed supervisory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Mélarème Investissements S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qui-un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

- Madame Nora PALCANI, administrateur de sociétés, né à Oran (Algérie), le 13 octobre 1977, demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2017.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011170272/356.

(110197913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 décembre 2011

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Antony Sellars, né le 8 juin 1966 à Doncaster, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 45, Everslaan, 3078 Everberg, Belgique, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vantico Group S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011171038/16.

(110198589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.650.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de ALF Participations 2 S.A. le 30 septembre 2011

Le conseil d'administration de ALF Participations 2 S.A a décidé de transférer le siège social de la société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALF Participation 2 S.A.

Signature

Référence de publication: 2011171090/14.

(110198240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**Intelprop S.A., Société Anonyme,
(anc. Sweetvest S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 52.253.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTELPROP S.A.
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011171733/12.

(110199373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Agence-Immo 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.817.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22.11.2011

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Fernando ROCHA DE ALMEIDA, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin
2. Madame Maria DA CONCEICAO DE ALMEIDA ALVES, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin
3. Mademoiselle Paula Sofia ALVES ALMEIDA, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin

Administrateur-délégué:

Monsieur Fernando ROCHA DE ALMEIDA, préqualifié.»

Belvaux, le 22 novembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fernando ROCHA DE ALMEIDA
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011171085/22.

(110198451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Alimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 44.168.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 5 décembre 2011,
- que sont réélus aux postes d'administrateurs, leurs mandats se terminant lors de l'année 2016:

* FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 23.598 avec siège social au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders, avec adresse professionnelle au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

* Madame Marie Paul VAN WAELEM demeurant professionnellement au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

* Madame Marie Joseph RENDERS demeurant professionnellement au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- qu'est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'année 2016:

* EWA REVISION S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.937 avec siège social au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011171091/22.

(110198543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Northstar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 09 décembre 2011.

Résolution:

L'assemblée des actionnaires a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, BDO Audit, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L- 2013 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels à clôturer au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northstar Europe S.A.,
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011171221/16.

(110198269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Dunblane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.558.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171568/9.

(110200363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Amelia & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.105.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011,

que le siège social de la société a été transféré

- du 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

- au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011171093/14.

(110198531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Kara Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 150.434.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011172855/9.

(110201300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.
